

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-791/SG/FIN instituant une Caisse d'avances au service de l'Élevage et dès Pêches .

n° 75-791/SG/FIN

Ministère  
MINISTÈRE DE FINANCE

Date de publication  
29 avril 1975

Numéro JO  
n° 10 du 26/05/1975

Date du numéro  
26 mai 1975

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est institué une caisse d'avances au service de l'Élevage et des Pêches pour couvrir les dépenses nécessitées par le fonctionnement de la coopérative de pêche de Boulaos.

#### Art. 2

— Le montant de cette avance, renouvelable, est fixé à cinq cents mille frants Djibouti (500.000 F.D.).